

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 9 juin 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Valère Huet
Stéphane Fournier
Mme Nathalie Francoeur

Absence : messieurs Patrick Simony et Denis Fortin, madame Jocelyne Huet

Étaient également présentes
Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau, chef pompier et ins. adjoint.

2- ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant, monsieur Valère Huet, constatant qu'il y avait quorum (tous les élus présents dans la municipalité) déclare la séance ouverte.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #142/B-06-14

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de mai
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
 - 5.1 : congrès premiers répondants
 - 5.2 : congrès maire et élus
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : modification de la résolution # 129-05-14
 - 9.2 : fosse B. Paquin-solution retenue- **discussion ing.**
 - 9.3: demande camp de jour-Gde-Vallée- **4 jeunes inscrits**
 - 9.4 : PGMR-Estran nomination **2 représentants**
 - 9.5 : cas CSST- recommandation- **reporté-**
 - 9.6 : projet étudiant-peinture – **Marc Fortin & Cloé Clavet**
 - 9.7 : offre d'emploi pour boutique-recommandation comité
 - 9.8 : container pour portuaire- **1 900\$ neuf- usagé ?**
 - 9.9 : paiement plongeurs pour pénélope **11 480\$-**
 - 9.10 : **aréna – rencontre demandée à l'Assureur**
 - 9.11 : vacances des employés- **prendre note**
 - 9.12 : mise aux normes de l'eau potable- **rencontre**
 - 9.13 : terrain J.Huet (débris-plainte)**transmis ing.**
 - 9.14 : soumission vidange fosses- **rejeté et retourné SEAO**
 - 9.15 : route Langlais- **arpentage- voir rés.**
 - 9.16 : **dép.Lucie** produits terroir (Ste-Anne et Gaspé)
 - 9.17 : Invitation Valérie Blain
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier

12-Période de questions
13-Clôture de la séance

- a) Diminution vitesse Frégate
- b) Parc des références- panneau
- c) Entrée d'eau aréna
- d) Pontons St-Yvon

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 143-06-14

Approbation du procès-verbal de la
séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 12 mai 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2014 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

5.2 ET 5.5 sont reportés à une prochaine séance pour suite à donner

1. Ministère Transports : Projet de réfection mur St-Yvon
2. Invitation aux premiers Répondants : Congrès Bonaventure les 6 et 7 Septembre 2014 50\$/ premier répondant
3. Village en chanson : Remerciement Fonds Dan-Gaudreau
4. Fête Nationale : Comité Loisirs reçu 800 \$
5. Congrès maire et conseillers : 25-26 et 27 Septembre...jusqu'au 29 Août 650 \$/ membre apres cette date 690 \$/membre
6. Guy Côté, M.T.Q. : Dossier Kathy Huet
7. Ohméga, André Coulombe : Répondre aux questions pour l'alimentation en électricité arrière Aréna
8. Voir résolution Installation pontons St-Yvon
9. Mini-scribe.Information
10. Noëlla Coulombe : Plainte Frigidaire, Harris Gleeton
11. ADMQ : information

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Chaque conseiller fait état de l'état d'avancement de ses dossiers respectifs.

La directrice générale dépose la liste ainsi qu'une copie de toutes les factures payées du mois de mai, une balance de vérification et les écritures du mois afin que chacun y appose ses initiales.

**7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} mai
AU 31 mai 2014**

Résolution # 144-06-14

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de mai de la municipalité pour un montant de 120 092.70\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), pour le projet, 13 380.56\$ que chacun reconnaît avoir reçu lors de la réunion préparatoire, de même qu'une balance de vérification, les écritures du mois d'avril et le registre des congés maladie de la dg et adjointe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

RÉSOLUTION # 145-06-14

8- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. Automobiles Mauger Ford : TOUJOURS EN ATTENTE ???:
5 865.81 \$
- 2.
3. Tremblay, bois Mignault : 584.54 \$
4. Jean-Luc Heyvang : Étude aréna : 7 822.90 \$
5. Xérox : 2 125.82 \$
6. G.Coulombe : réparations : 1 852.02 \$
7. Groupe Altus : 835.58 \$
8. Distribution Brunet : pièces aqueduc : 1269.00 \$
9. Signo plus : pièces voirie : 646.62 \$
10. Vital Côté : 344.92 + 180.00
11. BPR, projet : 12 370.13 4+9435.67 \$+ 5744.83 \$ +288.61 \$ +45.09
\$+ 1412.31 \$
12. Garage Bouchard, 215.51 & 646.83\$
13. Centre LM, 488.74
14. Frais déplacement Lucie Langlais, 197.40\$
15. Comité de sélection tel que présenté au conseil (75\$-50\$-50\$)

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 146-06-14

Engagement personnels saisonniers

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les personnes suivantes soient et
sont engagées :

Daniel Huet préposé à l'entretien des
infrastructures municipales, taux
horaire 16.29, 40 hres/semaine débutant
le 13 mai, l'employé doit transporter
son équipement, outils, matériel
nécessaire, etc.. à son travail.

Conrad Côté, 12\$/hre et Yvan Côté,
15\$/hre pour divers travaux, programme
SEMO subventionné à 65%,40
hres/semaine- maximum 20 semaines- sous
la supervision de Yvan Pruneau. Début
le 20 mai.

Jean Guy Côté, taux horaire de 15\$, 40
hres/sem. Maximum 20 semaines pour
travaux de rénovation, réparation,
peinture, terrain de jeux, bâtiment
éco-centre, projet chafauds, etc...cette
dépense est assumée en partie par le
fonds Cartier énergie et l'autre par le
projet. Début le 13 mai. L'employé doit
transporter tout ce qui est nécessaire
pour son emploi : équipement, outils,
matériel, etc...

Lucie Lachance, 10.35\$/hre, 40 hres/sem
pour une durée de 14 semaines pour le
café-boutique du Havre; Léonie
Gauthier, 10.35\$/hre/40hres/sem pour
une durée de 14 semaines le coût relié
à ces engagements est assumé par les
profits des boutiques et par le fonds
Cartier énergie. Début du projet : 9
juin Jacynthe Langlais, 10.35\$/hre,
20hres/sem pour une durée de 10
semaines sur le programme SEMO donc
remboursé à 65%. Débute en juillet,
pour la saison estivale 2014.

Cette résolution modifie la résolution
129-05-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.2 : fosse du # 423, route 132 faut attendre l'avis des ingénieurs

9.3 Résolution # 147-06-14

Camp de jour/Grande-Vallée

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 50\$/enfant inscrit au camp de jour selon la liste fournie par Grande-Vallée, soit 200.00\$ (4 inscriptions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 148-06-14

PROJET DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ESTRAN

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit mettre à jour son *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* en conformité avec le plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)*;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du plan d'action 2011-2015 de la *PQGMR* vise le recyclage de 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée a présenté au conseil municipal de Petite-Vallée et Cloridorme, le 6 mai dernier, un projet de gestion des matières résiduelles Estran incluant l'aménagement d'un site de compostage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que ce projet mérite d'être approfondi pour en valider la faisabilité technique et économique;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE ET IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Cloridorme confirme son accord à participer à l'avancement du projet;

QUE la municipalité de Cloridorme confirme son accord à ce qu'un comité de travail soit formé pour ce mandat et que le comité soit formé d'un élu et du directeur général de chacune des municipalités;

QUE madame Nathalie Francoeur, conseillère soit nommée pour siéger sur le comité;

QUE la directrice, madame Marie Dufresne soit nommée pour siéger sur le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 reporté

9.6 Résolution # 149-06-14

Projet étudiant

SUR LA PROPOSITION DE STÉPHANE FOURNIER
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage Marc Fortin et Cloé Clavet (n'ayant reçu que ces deux noms) pour 6 semaines à raison de 25 heures/sem au taux horaire de 10,35, débutant à la fin des classes (pour jeunes du Cégep). Les travaux à effectuer : peinture des haltes et borne-fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 150-06-14

Engagement/Café boutique du Havre

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal décidait en mai de mandater un comité de sélection composé exclusivement de gens extérieur à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité en question s'est rencontré à deux reprises et à évaluer les CV reçus à la municipalité, a retenu deux candidats pour finalement passer une entrevue à une seule, et ce selon les exigences exprimées dans l'offre d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité, dans une lettre signée par tous les membres, à présenter sa recommandation au conseil, lettre qui fait partie intégrante du présent procès-verbal;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ
PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL
EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage madame Suzie Huet comme préposée à l'accueil au Café-boutique du Havre pour la saison estivale 2014. Le taux horaire est de 10,35- 40/hres par semaine pour une durée de 14 semaines, débutant ce 9 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 151-06-14

Conteneur pour Administration portuaire

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil apportera un container sur le quai à la demande de l'Administration portuaire pour la saison estivale 2014 où jusqu'à ce qu'une première infraction survienne (période d'essai).

QU'UNE entente soit signée entre les deux parties, car certaines conditions s'appliquent, qui y figureront.

QUE par la suite le container soit vendu au portuaire, le coût sera déterminé à ce moment-là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 152-06-14

Plongeurs / projet Pénélope

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'aide financière à Patrimoine Canada pour la célébration du 200^{ième} anniversaire du naufrage de la pénélope;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet présenté, la municipalité entend produire un document audio-visuel portant sur la présence de l'épave de la frégate à proximité Pointe-à-la-Frégate;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit effectuer les plongées cette année si l'on veut produire le document, que la réponse du gouvernement ne nous parviendra qu'à la fin juillet;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE FOURNIER CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité défraiera les coûts de production évalués à 11 460\$ selon les modalités du contrat, ce montant sera prélevé à même les redevances de Cartier Énergie;

QUE madame Marie Dufresne, directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier et à émettre le versement prévu selon les modalités du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : aréna, une demande de rencontre a été acheminée au responsable du dossier, monsieur Carl Migneault

Maire

Sec-très.

9.11 Résolution # 153-06-14

Vacances/employés (es)

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR
CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend bonne note du document présenté par sa directrice concernant les vacances des employés pour le mois de juin, document faisant partie intégrante du présent procès-verbal (Marie et Yvan).

QUE pour madame Léona Francoeur sera en vacances la semaine du 9 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : mise aux normes de l'eau potable : faut prévoir une rencontre également avec des experts dans le domaine.

9.13 : photo transmis à l'ingénieur responsable du dossier

9.14 Résolution # 154-06-14

Soumission /vidange de fosses/ projet égout

CONSIDÉRANT QUE le conseil désirait obtenir des soumissions afin de faire vidanger les fosses septiques situées dans le secteur du projet égout;

CONSIDÉRANT QU'après ouverture des soumissions il appert que le montant global (les 4 ans) dépasse le montant de soumission autorisée selon l'article 936 du Code municipal;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ
PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE ET
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise sa directrice générale à faire parvenir des demandes de soumissions par l'entremise de SEAO.

QUE les soumissions reçues par invitation écrite sont rejetées sans que ne soit connu les montants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution # 155-06-14

Arpentage/ route Langlais

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux du MTQ la sortie est de la route Langlais a été relocalisée à l'ouest du # civique 333, route 132;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a refusé de vendre la partie de la route Langlais située justement à l'arrière du # civique 333, car le réseau aqueduc passe par cette route et ne doit en aucun cas être entravé par quoi que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 333, route 132 a déposé de la terre d'une hauteur de 5 à 6 pieds justement sur la route appartenant à la municipalité sans aucune autorisation afin d'agrandir son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend faire valoir ses droits dans ce dossier, soit remettre la route Langlais dans son état original;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE FOURNIER CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à l'arpentage de la route Langlais de même qu'à la sortie côté ouest (où est situé un drain pluvial installé par le MTQ et que la propriétaire du 333, veut faire enterrer). Ce mandat est confié à Gérard Joncas, arpenteur géomètre.

QUE le conseil, par contre, est d'avis qu'il peut vendre les parcelles qui restent de la route de la grève, aux propriétaires intéressés et qui sont contigües à cette route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 : inclus dans les comptes à payer

9.17 : Résolution # 156-06-14

Rencontre d'informations/dossiers prioritaires

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre d'informations tenue le 9 juin avec Valérie Blain de la MRC et Tanya Jalbert concernant la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes peuvent aider la municipalité à intervenir dans des dossiers chauds et jugés prioritaires par le conseil municipal, soit la fermeture d'école prévue pour 2015 de même que le dossier de la résidence pour les aînés;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal invite madame Valérie Blain (et toute autre personne qu'elle jugera pertinent à l'accompagner) à une rencontre avec le conseil afin de positionner les actions

que la municipalité entend prendre dans les dossiers énumérés plus haut.

QUE madame Blain nous fasse parvenir ses disponibilités dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) Résolution # 157-06-14

Diminution de vitesse/secteur de la halte routière de Pointe-à-la-Frégate

CONSIDÉRANT QUE le secteur mentionné en rubrique est très achalandé durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse permise est de 90 kms, que plusieurs dépassements y sont fréquemment observés et que la limite de vitesse est rarement respectée;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur en est un résidentiel, que les citoyens du secteur se plaignent que la vitesse est trop grande, qu'ils ont de la difficulté à accéder à la 132 de même que les touristes qui veulent arrêter à la halte routière;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec une diminution de vitesse dans ce secteur, (de 90kms à 70kms).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Résolution # 158-06-14

Panneau/Parc des références

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE l'installation du panneau d'interprétation soit effectuée au « Parc des références ».

QUE l'aide financière reçue du pacte rural de 1 200\$ soit appliquée à la facture de réalisation du panneau par Concept K.

QUE la balance soit prélevée à même le fonds de redevances de Cartier Énergie et que la directrice est autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) entrée d'eau aréna reporté après la rencontre

D) bris aménagement paysager : dans le secteur des travaux = MTQ; autres secteurs les gens doivent contacter l'entrepreneur

E) plaintes maisons délabrées : le conseil entend effectuer un suivi serré et interviendra légalement s'il le faut

F) Résolution # 159-06-14

Havre de pêche /pontons

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme est propriétaire des pontons situés au havre de pêche de Saint-Yvon selon la résolution passée en 2014;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir installer ces pontons il faut draguer l'emplacement qui a été évalué à plus ou moins 400 voyages de sable et ce à chaque année, qu'il faut des approbations du MDDEP de même que du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste plus assez de pêcheurs sportifs, qu'il en coûterait trop cher d'installation pour si peu d'utilisation;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE FOURNIER CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE les résolutions passées en 2013 concernant ce sujet sont toutes annulées (121-05-13, 134-06-13& 219-09-13).

QUE le conseil prendra une décision ultérieurement à savoir l'utilisation qu'il entend faire de ses pontons, en toute justice et équité envers la population de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE : madame Marie Dufresne dépose au conseil municipal un compte rendu des rencontres tenues le 4 juin à Grande Vallée portant sur le PDRF et sur la gestion des cours d'eau et celui de la rencontre du 5 juin concernant le PGMR.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : l'obligation de faire les plaintes par écrit- route du Syndicat- fossés- bâtiments délabrés- travaux suite au projet d'égout- soumission du terrain de balle- route du Coteau : amas d'arbres et fossés- fosse qui gèle-

Clôture de la séance

13- Résolution # 160-06-14

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h45.

« Je, Valère Huet maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire-suppléant Sec-trésorière